



**MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ÉTATS DE BOURGOGNE**

Jeudi 21 mars 2019

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE FRANÇOIS REBSAMEN
PRISE D'UN ARRÊTÉ ANTI-GLYPHOSATE**

Pour la ville de Dijon, l'environnement est une priorité dans les actes. Depuis fin 2016, plus aucun produit phytosanitaire n'est utilisé pour l'entretien des 850 hectares d'espaces verts. La municipalité, consciente des enjeux en termes de santé publique, de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, a décidé d'anticiper sur la réglementation interdisant l'usage de ces produits sur l'espace public depuis le 1^{er} janvier 2017.

Un rapport rendu en 2015 par le Centre international de recherches contre le cancer a classé le glyphosate comme cancérogène probable. En octobre 2017, le Parlement européen a demandé à la Commission et aux États membres de ne pas autoriser les utilisations de la substance par les particuliers. Depuis des mois, nous observons l'émergence d'une prise de conscience écologique commune. L'appel mondial de la jeunesse pour le Climat résonne aujourd'hui comme le cri d'une génération qui exige des actes. C'est pourquoi, j'ai décidé de prendre un arrêté anti-glyphosate sur l'ensemble du territoire de la ville de Dijon. Est désormais interdite l'utilisation de tout produit contenant du glyphosate.

Avec 7 éco-jardins labellisés, une dizaine de quartiers écologiques, une politique ambitieuse de préservation des insectes pollinisateurs, le développement des déplacements doux, la création d'un secteur piétonnier, le renforcement du réseau de chaleur urbain, notre ville prouve par son exemplarité qu'un mode de vie urbain est compatible avec le respect de l'environnement. Dijon, référence écologique, une volonté et un engagement, au présent et pour l'avenir.